

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISSANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 23 Octobre 1883

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 15 octobre, S. Exc. le Commandeur Naldini, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince près S. M. I. et R. l'Empereur d'Autriche, a été autorisé à accepter et à porter la décoration de 1^{re} classe de l'Ordre de Saint-Stanislas, qui lui a été conférée par S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies, et la décoration de 1^{re} classe de l'Ordre de Takovo, qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Serbie.

Par Ordonnance Souveraine du 17 de ce mois, M. Edmond-Charles de Lattre, ancien magistrat, a été nommé Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en remplacement de M. Joseph-Marie-Julien Duvergier, démissionnaire.

Le Prince, par Ordonnance du 18 de ce mois, a agréé, en qualité de Vicaire Général, M. l'Abbé Jean-Baptiste Guyotte, nommé à ces fonctions par S. G. M^{gr} l'Evêque d'Hermopolis, Administrateur Apostolique de la Principauté.

Le Prince, par Ordonnance de la même date, a nommé M. Martial-Henry-Alfred de Clausade, membre du Comité des Travaux Publics.

NOUVELLES LOCALES

Son Exc. le Commandeur Naldini, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Prince près le Saint-Siège, a eu l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté le Pape Léon XIII avant-hier dimanche, en audience particulière, et de Lui présenter les hommages de Son Altesse Sérénissime. Le Saint Père s'est informé avec un paternel intérêt de tout ce qui concerne Leurs AltesSES Sérénissimes auxquelles Il a envoyé Sa bénédiction et, d'une manière toute spéciale, au Prince Louis avec le désir qu'elle favorise les progrès de son éducation et de ses études.

M. le Commandeur Naldini est arrivé hier à Monaco.

Hier matin, à 10 heures, a été célébrée, à la cathédrale, la messe du Saint-Esprit pour la rentrée des Tribunaux. S. Exc. M. le Gouverneur Général était à la tête du cortège officiel.

Après la messe, dite par M^{gr} l'Evêque, a eu lieu l'audience solennelle de rentrée à laquelle assistait Sa Grandeur. Dans la salle, on constatait la présence de nombre d'invités appartenant à l'élite de la société Monégasque.

M. Turrel, avocat général, a fait de l'œuvre morale accomplie par nos Souverains, la plus éloquente peinture, comparée aux splendeurs que la nature a réservées à notre pays privilégié.

Cette œuvre morale, — cette administration gouvernementale et cette législation si sagement mûrie, — qui fera honneur au règne de Charles III, n'appartient pas toute entière au présent. Si l'on se reporte à deux cents ans en arrière, on peut constater, dans l'histoire de la Principauté, que les Grimaldi n'ont pas été seulement de vaillants capitaines, mais qu'ils se sont toujours montrés prévoyants législateurs.

Le Prince Louis I^{er}, entre autres, a donné à Monaco, en 1678, des statuts qui, l'on peut le dire, ont préparé les codes actuels.

L'étude approfondie que l'orateur a faite de ce monument ne peut malheureusement être analysée même succinctement dans ce journal, mais nous mentionnerons les rapprochements qu'il a su établir entre ces statuts et l'état général de la législation criminelle d'alors. Ces statuts sont empreints d'une paternelle sollicitude et d'une modération que l'on ne pouvait s'attendre à trouver dans les lois de l'un des plus modestes Etats de l'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles.

En effet, huit ans avant les réformes édictées par le Prince Louis, le roi Louis XIV avait donné sa célèbre Ordonnance Criminelle de 1670, portant les peines de la torture et de la question. A côté de la France, une nation qui prétendait marcher avec elle à la tête de la civilisation, avait, dans ses codes, divers supplices tels que la roue, la mort par le feu, etc., énumérés avec un luxe terrifiant de détails. Etant donné que, pour l'époque, ces lois étaient considérées comme un progrès, relativement aux atrocités du moyen-âge, n'est-ce pas un fait surprenant que cette prescience, et les statuts de la Principauté ne sont-ils point, par cette absence même de pénalités barbares, l'éternel honneur de Louis I^{er} ?

J'ai éprouvé, poursuit l'orateur, d'autant plus de bonheur à m'arrêter à cette page de nos annales que

cette sagesse dans le gouvernement des hommes, loin d'être éteinte dans la race des Grimaldi, a brillé de nos jours d'un nouvel et incomparable éclat. Les Codes de Charles III, plus encore que les Statuts de Louis I^{er}, sont à l'avant-garde de leur siècle.

Conçus dans un esprit aussi élevé que juste, ordonnés avec une entente parfaite du Droit moderne et une science approfondie des législations comparées, ils répondent merveilleusement à nos aspirations et à nos besoins. Les louer ici, c'est proclamer les droits impérissables de Notre Auguste Souverain à la reconnaissance de ses sujets.

M. Turrel remercie ensuite S. Exc. M. le Gouverneur Général d'avoir bien voulu honorer, en y assistant, cette imposante cérémonie :

N'est-ce pas, messieurs, un solennel hommage à la Loi que la présence, dans cette enceinte, de Son Exc. M. le Gouverneur Général, à la tête des diverses autorités de la Principauté ? Est-il rien qui donne une plus haute idée de la majesté du Droit que de voir chaque année le premier représentant de la Majesté du Prince, assister en personne à l'ouverture du temple de la justice ?

L'orateur adresse le même remerciement à Sa Grandeur :

Ce n'est pas en vain, Monseigneur, que Louis I^{er} a rappelé, dans ses statuts, nos devoirs envers l'Auteur de toute Justice. Ces principes n'ont cessé d'être en honneur au sein de la Magistrature Monégasque. Je n'en veux pour preuve que l'auguste cérémonie qui s'est accomplie ce matin et dont Votre Grandeur a bien voulu relever l'éclat en officiant Elle-même.

Enfin, M. l'Avocat Général s'est fait l'interprète de tous en payant un juste tribut de regrets à la perte faite par le Tribunal Supérieur, dans la personne de M. Duvergier, son Président, qu'un deuil récent a fait renoncer à la vie publique.

Après quelques mots consacrés à la mémoire de M. le Vice-Président Lafon et à celle de M. Gabet, morts pendant la dernière année judiciaire, M. l'Avocat Général a adressé aux membres du barreau quelques éloges bien mérités.

M. le Président a ensuite déclaré ouverte l'année judiciaire 1883-84.

Par décret en date du 7 octobre courant, M^{gr} l'Evêque a nommé Vicaire Général, M. l'abbé Jean-Baptiste Guyotte.

Le nouveau Vicaire Général est un ecclésiastique de grand mérite. M. l'abbé Guyotte, ordonné prêtre en 1858, dans l'archidiocèse de Besançon, a occupé divers postes très importants soit dans l'enseignement, soit dans le ministère pastoral, et partout il a été hautement apprécié par sa piété, sa science, son zèle et sa prudence ; il a ainsi acquis dans cette longue carrière une grande connaissance des hommes

et une expérience consommée dans les affaires ecclésiastiques.

Aussi Sa Grandeur qui connaissait M. l'Abbé Guyotte, et qui désirait depuis longtemps l'attacher à l'église de Monaco, n'a pas hésité à lui confier les fonctions de Vicaire Général, devenues vacantes par la mort inattendue du pieux et regretté M^r Viale.

M. l'Abbé Guyotte joint à une grande distinction de manières, un talent remarquable pour la parole; et comme il est en pleine maturité d'âge, il pourra rendre de bons et longs services et seconder habilement M^r l'Evêque dans l'administration spirituelle de la Principauté.

Le 21 de ce mois, un incendie qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses s'est déclaré dans une chambre de l'hôtel de Paris, à Monte Carlo.

Un anglais, M. Jacques W..., s'était couché la veille au soir en oubliant d'éteindre sa bougie; celle-ci communiqua le feu aux rideaux du lit ainsi qu'aux couvertures. Dans le milieu de la nuit, le sieur Chauvet, valet de chambre de service, sentant la fumée, pénétra dans la chambre de M. W... et appela au secours.

M. W... était à demi-asphyxié, on lui prodigua des soins pressés qui le rappelèrent à la vie. Pendant ce temps, les gens de l'hôtel et les pompiers accourus en toute hâte, se rendaient promptement maîtres du feu. Les dégâts faits au mobilier et à la chambre s'élevèrent à 2,000 francs environ.

Le service d'hiver sur le réseau P.-L.-M. a commencé hier 22 octobre. Nos lecteurs trouveront à la quatrième page l'horaire nouveau. Nous leur ferons remarquer que les trains 40 et 3035 ne seront affectés aux voyageurs entre Menton et Vintimille, et vice versa, qu'à partir du 1^{er} novembre. Les trains 499, 503, 490 et 502 n'auront lieu qu'à dater du 15 décembre; enfin le train express 12 n'aura lieu qu'à partir du 15 avril 1884. — (Voir aux observations de l'horaire.)

Ce matin, vers 7 heures un quart, pendant un orage qui n'a fait que traverser la Principauté, des trombes se sont montrées sur la mer, au sud-ouest, vis-à-vis le cap d'Aglio. Les promeneurs matineux ont pu, comme elles se succédaient lentement, se rendre compte de leur formation: c'est un spectacle des plus curieux.

Les signes précurseurs du phénomène se révèlent d'abord par l'eau. A la place où doit se produire la trombe, la mer s'agite quelques secondes, parfois même quelques minutes, et s'élève à plusieurs mètres — 5, 6 ou 8 mètres — en gerbe semblable à celle d'un jet d'eau, et elle s'y maintient comme attirée, suspendue par un invisible aimant. Le nuage, dont la forme en pointe se détache petit à petit, s'allonge alors souvent en ligne droite, mais quelquefois en courbe, comme nous en avons vu ce matin, et vient rejoindre la mer qu'il entraîne avec lui.

Nous avons aujourd'hui compté sept trombes plus ou moins grosses dans l'espace d'une demi-heure environ. La température s'est immédiatement rafraîchie.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

La semaine est aussi vide que la nouvelle pièce du Gymnase: *Autour du Mariage*, cette suite sans rime ni raison de tableaux mondains ou soi-disant tels tirés de la *Vie Parisienne*, par Gyp. Cette littérature

pornographique et à papotage artificiel peut passer dans le journal, mais, transportée à la scène, sa saveur s'évapore et il n'en reste que le côté faux et grotesque. Au lieu de rire, on a plutôt envie de hausser les épaules, et on se demande quelle étrange idée pousse les gens du monde, lorsqu'ils écrivent, à travestir ainsi leurs pairs et à leur prêter des mœurs si fantaisistes et des sentiments si malsains.

Autour du Mariage n'aura pas devant la rampe le succès qu'il a rencontré à la vitrine de Calmann-Lévy, et en dépit d'une mise en scène aussi ingénieuse que charmante, de toilettes plus brillantes et plus nombreuses encore que celles de *Peau d'Ane*, ne tiendra pas longtemps en émoi la curiosité publique. Le spectateur demande autre chose que des robes au théâtre — et franchement, il n'y a guère que cela dans l'ouvrage de Gyp.

M^{lle} Hading, quittant l'opérette pour la comédie, débutait dans *Autour du Mariage*. Elle a brillamment conquis ses galons de comédienne et promet une séduisante artiste de plus à la troupe de M. Koning.

La fine fleur du Paris mondain rentré à Paris assistait à la première représentation, et les conversations allaient bon train durant les entr'actes. On y parlait du mariage de M^{lle} de Narcillac, fille aînée du comte, avec le comte Costa de Beauregard, sous-lieutenant au 4^{me} cuirassiers et qui appartient à une des plus vieilles et des plus considérées familles de la Savoie, et de la mort de M. Trouvé-Chauvel, le dernier survivant des ministres du général Cavaignac, en 1848. Après la révolution de février, M. Trouvé-Chauvel avait été successivement membre de l'Assemblée Constituante, préfet de police, préfet de la Seine et enfin ministre des finances. Il s'est éteint sans bruit et sans fortune à soixante-dix-neuf ans, laissant la réputation d'un parfait honnête homme, n'ayant vu dans la république que les idées de liberté, d'égalité et de fraternité et non d'intolérance, de rancune et de destruction qu'on y rencontre trop souvent parmi ses adeptes.

Paris va être doté d'un théâtre lyrique populaire. La subvention de trois cent mille francs, votée dans ce but par le conseil municipal, vient d'être attribuée à M. de Lagrené qui, à ses risques et périls et très intelligemment, a transformé depuis plusieurs mois déjà le théâtre du Château-d'Eau en théâtre d'opéra.

L'Opéra populaire comble à Paris une très importante lacune et vient faire une heureuse diversion aux cafés-concerts si malsains sous tous les rapports où se ruent chaque soir les classes inférieures de la population.

De quelque degré social qu'il relève, le Parisien ne peut se décider à rester chez lui le soir, à se distraire en famille comme l'Anglais, au coin de son foyer. Il lui faut la rue, le bruit et le mouvement des établissements publics, les amusements du dehors. De là, le nombre croissant des cafés-concerts et le succès que partout ils rencontrent.

Ce point admis, il faut également reconnaître que si le public s'empresse à toutes les distractions qui s'offrent à lui hors de son foyer, il n'a aucune propension marquée pour les plaisirs trivials, les passe-temps malsains. Bien au contraire, il se rendra de préférence aux lieux qui lui présenteront des spectacles élevés, des sensations nobles. En Angleterre, à Liverpool, on a eu l'heureuse idée de mettre une musique choisie au même prix que les concerts de la plus basse catégorie, et l'empressement du peuple à se rendre à ces auditions a prouvé qu'il peut trouver du plaisir à la beauté pure de préférence à la bestialité grossière.

On ne saurait le répéter trop haut, le travailleur a besoin de se distraire, d'occuper son imagination le soir, asservie pendant le jour par la besogne de l'atelier ou du comptoir; mais c'est là tout ce qu'il cherche. Il ne s'inquiète pas si les amusements qu'il trouve sont mauvais. Donnez-lui pour le même prix des spectacles qui élèvent son esprit au lieu de le dépraver, et il ira aux bons de préférence aux mauvais. Aux représentations gratuites, les théâtres de premier ordre sont infiniment plus courus que les autres et, à l'Opéra comme à la Comédie-Française, l'assistance est parfaite d'attention pour la scène et de tenue dans la salle.

Voilà pourquoi, en outre de la question d'art, la création d'un théâtre lyrique populaire est une excel-

lente chose, et peut avoir sur la population parisienne une heureuse influence.

Tandis que les classes inférieures empruntent aux classes élevées le plaisir de l'Opéra, celles-ci prennent à celles-là la distraction du cerf-volant. Le sport à la mode en ce moment consiste, en effet, à des courses aux cerfs-volants. Les cerfs-volants sont construits en toile et en osier et mesurent douze mètres de hauteur; la ficelle qui les retient n'a pas moins de deux mille cinq cents mètres de longueur.

La force attractive d'un pareil engin est considérable, et il faut près de deux heures pour recueillir la corde quand on veut ramener le cerf-volant.

Peut-être trouvera-t-on l'application de cette force à un emploi utile. Il ne faut pas oublier que c'est avec un cerf-volant que Franklin a procédé à ses premières études sur l'électricité.

Quoi qu'il en soit, voici le cerf-volant redevenu en faveur. A quand maintenant un club et une société d'encouragement en son honneur sans compter les daris à opérer sur ses courses? La possession d'un cerf-volant coûte moins cher que celle d'une écurie, et son vol vaut bien le galop d'un cheval. Il y a encore de beaux jours pour les bookmakers: après la terre, le ciel. Le *ring* en leur faveur est sans limite.

BACHAUMONT.

FAITS DIVERS

On écrit de Bruxelles, au *Gil Blas*:

« Le rétablissement des jeux publics en Belgique paraît chose décidée. Un projet de loi a été élaboré par plusieurs députés appartenant à la majorité de la Chambre.

« Ce projet de loi, basé sur la tolérance dont jouissent actuellement les cercles dans toute la Belgique, demande la réouverture des jeux publics sous le contrôle du gouvernement; le produit des jeux serait versé dans la caisse de bienfaisance publique.

« Ce projet qui a été soumis au ministère a obtenu son appui et paraît sûr d'être adopté par la Chambre des députés.

« La réouverture des jeux de Spa paraît donc probable pour l'année prochaine »

VARIETÉS

Histoire de la Boussole

(Suite et fin. — Voir le n^o 1316)

C'est en suivant une double voie que la civilisation s'est propagée de l'Orient à l'Occident. L'axe d'expansion a été la Méditerranée, et des deux côtés de ce long ruban qui sépare l'Europe de l'Afrique, en Europe comme en Afrique, la marche a été progressive. La Grèce et l'Egypte, avec les colonies de la Cyrénaïque, Rome et Carthage, la puissance franke et les Arabes se correspondent des deux côtés de l'axe, et marquent les jalons des mouvements en marchant en quelque sorte de conserve. Lequel de ces deux chemins a suivi la boussole pour atteindre l'Occident? On serait tenté au premier abord de croire que les nations latines, Grecs et Romains, qui connaissaient parfaitement les propriétés attractives de l'aimant et dont les philosophes et les savants ont été comme les piliers de la science du moyen-âge, ont dû transmettre à leurs successeurs franks une connaissance que leur qualité de peuples maritimes devait leur rendre plus utile qu'à tout autre. Cependant il n'en est rien; ni les Grecs, ni les Romains n'ont connu la boussole; ce sont les Arabes qui en ont porté la connaissance en Europe, et il faut attendre le XIII^e siècle pour en trouver la mention dans nos annales.

On a contesté, il est vrai, l'exactitude de cette marche historique, en citant à l'appui un passage de Plaute. Mais l'interprétation de ce passage est obscure et illusoire, tandis que les preuves favorables à l'opinion contraire abondent. Klaproth, après avoir cité à ce sujet le poème de Claudien sur l'aimant, où la polarité magnétique n'est pas même marquée, fait la remarque suivante: « Si Claudien avait eu la plus légère idée de la polarité de l'aimant, il n'aurait certainement pas manqué d'en tirer parti, en faisant allusion à l'imper-

« turbabilité de la passion amoureuse qu'il dit exister

« entre cette pierre et le fer. Mais, ni chez lui, ni chez aucun autre écrivain de l'antiquité classique, on ne trouve un seul mot qui puisse faire soupçonner la connaissance de la direction de l'aiguille aimantée. »

S'il est clairement prouvé, par le silence même des écrivains latins qui se sont occupés spécialement de l'aimant, qu'ils ignoraient complètement sa polarité et sa faculté d'indiquer une direction à la surface du globe, il est presque aussi bien démontré que les Arabes ont connu ces faits et les ont transmis aux Européens. On ne peut nier sans doute que, dans quelques-uns des passages les plus anciens relatifs à ce sujet, fournis par Albert le Grand et Vincent de Beauvais (milieu du XII^e siècle), Aristote ne soit cité comme ayant parlé de l'aimant et de ses pôles dans un *Traité sur les pierres*. Mais ce traité a été reconnu apocryphe par de Sacy; c'est, paraît-il, un ouvrage arabe faussement attribué à Aristote; ce qui le prouve le mieux, ce sont les désignations arabes *zorou* et *aphron* par lesquelles y sont indiqués le sud et le nord. Ainsi le témoignage de ces auteurs prouverait le contraire de ce qu'ils prétendent établir.

D'autres témoignages plus directs et plus précieux sont fournis par Jacques de Vitry, qui écrivit, entre 1215 et 1220, une histoire de l'Orient, à la suite de deux voyages en Palestine, dont le premier remonte à l'année 1204. Il représente à cette époque l'usage de la boussole comme établi depuis longtemps chez les marins de la mer de Syrie, et ce qui est important pour l'histoire de cet instrument, il dit expressément que l'aimant vient de l'Inde.

Quand aux auteurs arabes eux-mêmes on trouve dans un ouvrage de Baïlak, datant de 1282, la description de la manière dont les marins syriens se servaient de la boussole, opération à laquelle l'auteur lui-même a assisté: c'était une boussole à eau, mais, d'après la traduction fournie par Klapproth, il semble qu'ils ne se servaient pas d'une véritable aiguille aimantée, mais seulement de la propriété qu'a l'aimant naturel de magnétiser momentanément une aiguille de fer soumise à son influence. Cette aiguille nageant sur un baquet d'eau, on en approchait une pierre d'aimant, puis subitement on la retirait, et, grâce au magnétisme acquis dans le premier instant, l'aiguille s'orientait suivant la ligne Nord-Sud.

Le témoignage de Baïlak confirme celui de Jacques de Vitry en ce qui concerne l'Inde. D'après lui, les marins qui parcourent l'Océan Indien se servent aussi de la boussole aquatique; c'est un poisson de fer creusé et magnétisé qu'on jette à la surface de l'eau d'un baquet au moment de l'observation.

Le plus ancien auteur européen qui fasse mention de la boussole est Guyot de Provins, dans un poème satirique intitulé *La Bible*, à la fin du XII^e siècle. Parlant de la méthode employée par

Li marinier qui... navoient

pour se diriger sûrement sur mer, il dit:

Un art font qui mentir ne peut
Par la vertu de l'amanière,
Une pierre laide et brunière
Où li fer volontiers se joint.

Plus tard, Brunetto Latini, racontant sa visite au moine Bacon, à Oxford, s'exprime à peu près dans les mêmes termes:

« Il me montra, dit-il, la magnete, pierre laide et noire à laquelle le fer volontiers se joint... on la met en l'aigue (eau), et se tient dessus, et la pointe se tourne contre l'estoile (la polaire). » On voit par ce passage qu'au XIII^e siècle, en Europe même, on se servait encore de la boussole à eau, dont l'invention première remonte aux Chinois.

Le résultat général qui se dégage des Notes que nous venons de réunir, c'est que, de tous les peuples, les Chinois sont les premiers qui aient connu la polarité de l'aimant et qui s'en soient servis comme d'un moyen de direction dans leurs voyages sur terre d'abord, ensuite dans leurs expéditions maritimes.

Dans les plus anciennes mentions de la boussole faites par des écrivains arabes, ou dans les récits des voyageurs européens qui ont été en contact avec eux, il est expressément parlé, au sujet de l'Inde, de l'ori-

gine orientale de cet instrument. Enfin, les descriptions données par les écrivains européens eux-mêmes ne datent que de l'époque à laquelle les croisades eurent mis les nations occidentales de l'Europe en relation avec les Arabes. Tout s'accorde donc pour établir que la découverte de la boussole, originaire de la Chine, s'est transmise de l'est à l'ouest, des Chinois aux Arabes, et de ceux-ci aux Européens. Une circonstance particulière vient de donner encore plus de probabilité à cette opinion, c'est que partout on retrouve d'abord l'usage de la boussole aquatique, telle qu'elle avait été imaginée par les Chinois.

On peut être curieux de connaître l'origine des noms de *boussole* et *aimant*. Le premier exprime le nom de la boîte dans laquelle on conservait l'aiguille elle-même; *bussola* en italien veut dire petite boîte et vient du latin *buzus*, buis. Quant au second, on le retrouve presque chez tous les peuples, et il exprime la tendance du fer et de l'aimant à s'unir.

Si cette pierre, disait le naturaliste chinois Litchi, n'avait pas un amour pour le fer, elle ne le ferait pas venir à elle. L'image était juste, elle a frappé tout le monde, et le nom de la pierre est devenu aussi général que le sentiment dont elle éveillait l'idée.

(Méditerranée) DURFORT.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 21 Octobre 1883

VENTIMIGLIA, brick-goëlette, *Giulia*, ital., c. Marcenaro, vin.
PORTO-TORRES, b. *Nome-di-Dio*, ital., c. Ghio, id.
CALVI, goëlette, *N.-D. de Bon-Conseil*, fr., c. Dominici, bois à brûler.

CANNES, b. *Fortune*, fr., c. Moutte, sable.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allegre, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr., c. Martin, id.
ID. b. *Saint-Vincent*, fr., c. Julien, id.
ID. b. *Virginie*, fr., c. Isoard, id.
ID. b. *Deux-Sœurs*, fr., c. Philibert, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr. c. Martin, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allegre, id.
ID. b. *Jeune-Eloïse*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Divine-Providence*, fr., c. Roux, id.

MARSEILLE, goëlette, *Tancrède*, fr., c. Massarelli, diverses.

Départs du 16 au 21 Octobre 1883

SAINT-TROPEZ, b. *Vengeur*, fr., c. Palmaro, vin.
CANNES, b. *Divine-Providence*, fr., c. Roux, sur lest.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allegre, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr., c. Martin, id.
ID. b. *Saint-Vincent*, fr., c. Julien, id.
ID. b. *Virginie*, fr., c. Isoard, id.
ID. b. *Deux-Sœurs*, fr., c. Philibert, id.
ID. b. *Toujours-le-Même*, fr., c. Martin, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, fr., c. Fornéro, id.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id.
ID. b. *Charles*, fr., c. Allegre, id.
ID. b. *Jeune-Eloïse*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Divine-Providence*, fr., c. Roux, id.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont convoqués (Article 31 des Statuts) en Assemblée Générale ordinaire, au Siège de la Société, à Monaco, le mercredi 31 octobre courant, à deux heures de relevée.

N.-B. — Conformément à l'Article 30 des Statuts, les Titres ou les Récépissés de dépôt et de nantissement doivent être déposés au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-CHARLES

Samedi 3 Novembre

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la ville et de la place du Palais

A 8 heures du soir

sur l'Esplanade de la Batterie, à Monaco

FEU D'ARTIFICE

Feux de Bengale

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

CHŒURS

chantés par la Société Chorale L'AVENIR

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Dimanche 4 Novembre

De 2 à 4 heures, sur la place du Palais

JEUX DIVERS

Mât de cocagne . . . 6 Prix | Jeu de la pomme . . . 1 Prix
Course en sac 2 Prix | Jeu du moulinet . . . 2 Prix
Saut de l'outre . . . 3 Prix | Jeu de la marmite . . 1 Prix

De 4 à 5 heures

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Grande Fête de Nuit à Monte Carlo

GRANDE ILLUMINATION

de la Place et des Avenues du Casino

par ANDRÉ ROBAUDY, de Nice

De 7 heures 1/2 à 9 heures

MUSIQUE D'HARMONIE SUR LA TERRASSE DU CASINO

par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

MORCEAUX DE CHANT

exécutés par la SOCIÉTÉ CHORALE

à 8 heures 1/2 précises

FEU D'ARTIFICE

tiré par RUGGIERI

au boulevard des Moulins, en face de l'entrée du Casino

FEUX DE BENGALE

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

à 9 heures

GRAND CONCERT

INSTRUMENTAL

donné par l'ORCHESTRE DU CASINO

sous la direction de M. Roméo ACCURSI

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir				
	15	764.5	764.8	764.6	765.1	765.7	17.9	20.5	18.8	15.1				14.3
16	66.6	65.9	65.5	65.5	65.8	17.3	19.1	19.2	16.1	16.	74	S E	beau, quelq. nuages	
17	66.1	65.5	65.	65.1	64.8	17.4	18.1	18.	17.7	18.6	70	S O	couvert	
18	64.	63.2	62.9	62.4	63.5	18.2	21.3	19.6	17.	16.5	80	O S O	beau, nuages épars	
19	65.9	65.6	65.3	65.	65.1	17.4	21.4	20.7	18.3	17.3	87	S E	beau, couvert	
20	62.5	61.5	60.8	60.5	60.7	16.9	18.7	17.5	15.5	15.3	86	id.	voilé	
21	58.8	57.5	57.3	57.2	57.	19.	19.5	15.7	17.4	18.2	89	S	pluie, couvert	
DATES 15 16 17 18 19 20 21														
Températures extrêmes } Maxima 20.9 21. » 18.6 22. » 22.2 20.4 21.7														
} Minima 13.5 12.6 14.3 14.8 14.4 14. » 14.2														

Pluie tombée: 23^{mm} 9

COLLÈGE S^T-CHARLES

MONACO

Sous la direction de Mgr l'Evêque
Les Classes se font en français.
Enseignement : Secondaire, Spécial, Primaire.
Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat.
Omnibus matin et soir.
Des Religieuses sont chargées des plus jeunes enfants.

MAISON MODÈLE
F. FARALDO

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ELIXIR DENTIFRICE
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS

de l'abbaye de SOULAC (Gironde)
Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO
Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa
MONTE CARLO
PRIX DU TARIF DES RR. PP. : } 2 fr. le petit flacon
4 fr. le grand flacon



Codéine
Tolu

Le Sirop de Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.
PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^{is}.

VILLA RAVEL
Maison meublée. Appartements complets. Chambres séparées. Family house. English spoken. Bas-Moulins. Monte Carlo

SERVICE DES BREAKS ENTRE MONTE CARLO ET NICE

Départs de Monte Carlo pour Nice :
10 heures du matin. — 3 heures et demie du soir.
Départs de Nice pour Monte Carlo :
10 heures du matin. — 1 heure et demie du soir.

A LOUER MAGNIFIQUE PIANO DROIT du facteur Bellette. S'adresser à M. BARRAL, coiffeur à Monte Carlo.

A LOUER Grand Appartement NON MEUBLÉ

Deuxième étage, Villa Marcel RUE ANTOINETTE — CONDAMINE

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1883

Horaire de la Marche des Trains du 22 Octobre 1883. — Service d'Hiver.

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO, à VINTIMILLE et à GÈNES

Table with columns for stations (Paris, Marseille, Toulon, Cannes, Nice, Villefranche-s-Mer, Beaulieu, Eze, La Turbie, Monaco, Monte Carlo, Cabbé-Roquebrune, Menton, Vintimille, Gènes) and rows for train types (direct, rapide, omnib., exp., etc.) and times.

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris. Le train 5 ne prend que les voyageurs partant de Paris et se rendant directement à Toulon, ou dans l'une des gares d'arrêt situées au delà, jusqu'à Nice. Le train rapide 7 ne prend que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P.-L.-M., un parcours d'au moins 600 kilomètres. Le train 3035 n'aura lieu entre Menton et Vintimille qu'à partir du 1er novembre.

Ligne de GÈNES à VINTIMILLE à MONTE CARLO, à MONACO, à MARSEILLE et à PARIS

Table with columns for stations (Gènes, Albenga, Vintimille, Menton, Cabbé-Roquebrune, Monte Carlo, Monaco, La Turbie, Eze, Beaulieu, Villefranche-s-Mer, Nice, Cannes, Toulon, Marseille, Paris) and rows for train types (rapide, omnib., direct, etc.) and times.

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris. Le train rapide 10 ne prend que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P.-L.-M., un parcours d'au moins 600 kilomètres. Il n'aura lieu qu'à partir du 1er novembre entre Vintimille et Menton. Il prendra jusqu'au 15 mars seulement, des voyageurs de Vintimille à Marseille.